



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COURRIER ARRIVÉ  
16 FEV. 2026  
MAIRIE DE THEOULE SUR MER

*Le Président*

*Frances  
Copies GBet  
TS/HH  
pHR/27*

**Monsieur Georges BOTELLA**  
Maire de Théoule-sur-Mer  
Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Mairie  
1 place Général Bertrand  
06590 THEOULE SUR MER

Nice, le 13 février 2026

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que, sur ma proposition, la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes qui s'est réunie ce jour, a accordé à votre commune, la subvention suivante dans le cadre du programme départemental d'aides aux collectivités :

- **948,30 €** en vue de l'acquisition d'un radar pédagogique, soit 30 % du coût de l'opération estimé à 3 161 € HT (dossier n° 2025\_06282).

Je précise que les modalités de versement sont détaillées en annexe ci-jointe.

Heureux d'avoir pu répondre à votre attente et restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Charles Ange GINASY**

B.P. n° 3007 - 06201 Nice cedex 3  
Téléphone : 04 97 18 68 21  
Email : mlegrand@departement06.fr